



Formulaire de décharge de responsabilité (17 Août 2019)



1 – Le pilote s'engage à respecter les règles de mises en place par l'organisateur, ainsi que le règlement du circuit Fontenay le comte disponible sur www.piste-fontenaypole85.fr

2 – Le pilote dégage le personnel et les propriétaires de la SEML Innovation Automobile Sud Vendée, ainsi que l'organisateur Armor Sliders, de toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident, de santé ou de circulation, pouvant survenir à lui-même, aux tierces personnes, à son véhicule et autres véhicules présents sur la piste & et route (trajet du domicile du circuit A/R), ainsi qu'aux stands et infrastructures d'Armor sliders & et du circuit. En outre, le pilote renonce à toutes poursuites pénales, civiles, administratives et judiciaires envers l'organisateur nommé ci-dessus ainsi que le circuit et le personnel officiel en pleine connaissance des risques sur la pratique des journées « circuit ».

3 – Le pilote devra, pour des raisons de sécurité, porter **obligatoirement** les équipements suivants :

- Casque intégral en bon état
- Blouson et pantalon CUIR reliés par un zip ou combinaison cuir,
- Gants et bottes de moto,
- Protection dorsale (coque rigide)

4 – le pilote sans licence FFM doit présenter lors du contrôle administratif, la carte grise **et son permis de conduire**. Toute fraude d'identité donnera lieu à une exclusion sans aucun recours.

5 – Le pilote s'engage à respecter toutes les conditions de sécurité (consignes, drapeaux et feux de signalisation...). Toutes acrobaties dans l'enceinte du circuit ainsi que sur la piste ou lors de manifestations autres sont formellement interdites (burn, wheeling, stunt...) et pourront donner lieu à une exclusion du roulage. Demandez au team le formulaire des drapeaux dès votre accueil si besoin.

6 – Par temps de pluie, les pilotes devront être en possibilité de changer les pneumatiques pour des « structures pluie » et posséder une combinaison pour leur propre confort et sécurité durant le roulage sous mauvais temps.

7 – La circulation dans la voie des stands doit se faire à allure réduite suivant le règlement du circuit.

8 – Contrôle Technique des Machines : Toute moto présentant des défauts de sécurité lors du contrôle technique sera refusée. Points obligatoirement vérifiés devant être en conformité :

- Bon état des pneumatiques,
- Bon état des freins et durites,
- Poignée d'accélérateur avec retour des gaz obligatoire et sans blocage,
- Fixation des organes (pot, carénage, rétro, ...),
- Protection obligatoire de toutes les parties verres et coupantes (optique, clignotants etc.) scotch obligatoire, rétroviseurs démontés ou repliés suivant les modèles de moto.

Pour le circuit de Fontenay Le Comte, le niveau sonore de 95Db devra être respecté sous peine de risque d'interdictions de rouler (contrôle sonomètre obligatoire). C'est à cette occasion que seront fait le contrôle technique et la vérification de votre casque et dorsale, si tout est ok un autocollant vous sera donné pour vous permettre l'accès sur la piste.

9 – Le briefing obligatoire pour tous les pilotes aura lieu ½ heure avant la première série – *Nous rappelons que tous les pilotes doivent participer au Briefing.*

Il est rappelé que le temps de roulage débute à partir du premier pilote sur piste, si vous n'êtes pas à l'heure en pré-grille, votre temps ne sera pas pour autant prolongé par l'organisateur lors de votre accès à la piste. Demande d'infos sur les roulages sur : secretariat@armor sliders.fr

10 – Aucune annulation ne sera possible sans justificatif médical, un montant forfaitaire de 30€ sera alors déduit du remboursement. La journée de roulage est cessible à un pilote remplaçant le jour « J » -

Le règlement sera encaissé à réception, tout règlement par chèque non honoré à l'encaissement donnera lieu à l'annulation de votre inscription, votre place sera libérée sans préavis & sans aucun recours. Le règlement de la journée se fait en un seul chèque à l'ordre de Armor sliders – Aucun crédit n'est accordé.

11 – Les prises de photos autour du circuit, ainsi que l'utilisation de drones font l'objet d'une réglementation de la part du Circuit.

12 – L'alcool et les produits stupéfiants sont interdits dans l'enceinte de la piste lors des roulages.

13 – Pour toute intervention mécanique, il est impératif que l'utilisateur dépose un tapis environnemental, ou autre, sous la moto afin de respecter les dispositions de l'article relatif à la pollution et traitements des déchets. Toutes les huiles et hydrocarbures devront être récupérées dans des récipients réservés à cet effet et acheminés par vos soins dans des centres de recyclage.

14 – Il faudra respecter les installations mises à disposition (sanitaires, parkings) et ne pas abuser des consommables (papier essuie-mains, eau, électricité).

15 – **Armor sliders** mettra le jour « J » toutes les informations relatives aux roulages, horaires...

16 – **Assurance pilote (facultative)** : Le pilote doit prendre conscience des risques importants liés à la pratique du sport motocycliste et de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels. Cette garantie est disponible en allant sur le site www.assurancepiste.com « Individuelle Accident » ou sur le site www.lenevette-assurances.com « Protection Corporelle ».

Fait pour valoir ce que de droit

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de roulage (ci-dessus). Merci de renvoyer ce document daté et signé ainsi que la fiche d'inscription accompagnée de votre chèque à l'adresse indiquée en haut de la page 1.

Nom : _____ Prénom : _____ Date : _____

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »